

bonne volonté. Il faut, pour les exécuter, de l'argent et du personnel.

J'ai effleuré les faits saillants de l'activité du ministère pendant la période à laquelle s'appliquent ces crédits. Nous essayons de faire nombre de choses, dont certaines sont plus complexes et difficiles qu'à l'ordinaire. Nous avons eu à faire face à certains problèmes et nous en aurons d'autres, mais nous faisons et ferons de notre mieux pour les résoudre.

Il est évident, je pense, qu'une politique de la main-d'œuvre active et coordonnée peut puissamment contribuer à notre progrès économique et social. C'est ainsi que nous relèverons le défi d'un changement technologique accéléré qui exige de chacun de nous une adaptation professionnelle dont l'ampleur et le rythme sont entièrement nouveaux pour l'humanité. On a beau distinguer les besoins et créer, par des lois, les organismes nécessaires, ce sont les résultats pratiques qui comptent. La raison d'être de mon ministère est de servir les gens, de répondre aux besoins individuels; notre tâche est de fournir renseignements, conseils et aide qui permettront aux gens d'accroître leurs chances sur le plan économique. Cela peut être fait seulement de personne à personne.

À mon avis, nous avons établi un organisme approprié et nous avons apporté aux programmes les changements nécessaires. Nous essayons de faire profiter les Canadiens de nos services en tenant compte des besoins, des méthodes et de l'époque. Je serais le dernier à exagérer l'importance de nos réalisations jusqu'ici. Nous n'avons pas voulu obtenir des résultats rapides et faciles, mais de construire comme il fallait. Cependant, nous construisons assez vite pour avoir bientôt le droit de dire que le Canada possède vraiment les meilleurs programmes et les meilleurs services de main-d'œuvre du monde entier. Je ne serai pas satisfait à moins.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je dirai tout d'abord que le domaine du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration présente une importance particulière. Les dépenses ministérielles pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968, se chiffrent à près de 313 millions de dollars. En outre le ministre a précisé tantôt que les prochains crédits supplémentaires viendront gonfler ces dépenses. Cependant, son ministère présente actuellement un caractère unique, puisque son budget accuse par rapport à celui de l'année dernière, une baisse d'environ 25 millions de dollars. Les dépenses prévues au chapitre de l'immigration s'élèvent à environ 20 millions. Il reste ainsi environ 293 millions de dollars pour les services de la main-d'œuvre.

En notre qualité de législateurs, nous devons déterminer si les dépenses sont justifiables et les critiquer si elles ne le sont pas.

Le crédit 10 engage le gouvernement à des dépenses de 206 millions de dollars en matière d'organisation et d'utilisation de la main-d'œuvre. Sur cette somme, 120 millions sont consacrés à l'aide en capitaux aux écoles de métier et de formation professionnelle, dont la plupart toutefois, disparaissent maintenant graduellement.

• (3.40 p.m.)

Je veux dire quelques mots du programme, qui date de la signature des accords, en juin 1961, par la plupart des provinces, exception faite du Québec qui a signé plus tard. Le programme a beaucoup favorisé l'établissement d'installations pour la formation des ouvriers des catégories des jeunes et des adultes. Parvenu au pouvoir, le gouvernement actuel a fixé, suivant la population, des quotas qu'il a appliqués aux fonds déjà reçus. Les provinces qui n'avaient pas utilisé le programme avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement, ont obtenu des millions pour la construction de nouvelles écoles, et ceci, conformément aux dispositions de l'ancien accord. Le gouvernement fédéral participait dans la proportion de 75 p. 100 des frais globaux, et les provinces, dans la proportion de 25 p. 100, ce qui allégeait le fardeau des impôts des municipalités pour la construction des établissements.

D'autres provinces, je parle de l'Ontario en particulier, avaient utilisé ce programme jusqu'au moment où elles ont constaté que lorsque le gouvernement fédéral fixait les contingents, participait au programme dans une proportion de 75 p. 100, il ne leur restait pas grand-chose. En vertu du régime de contingents établi, il partage la moitié des frais. L'Ontario, que je choisis simplement comme exemple, est une province très industrialisée qui exige un haut calibre de spécialisation. Une industrie de la province qui a dépassé le plafond de 50 p. 100 ne touche aucune prestation, attribuable de la participation du gouvernement fédéral, sauf en fonction des obligations, fondées sur le nombre de stagiaires qui utilisent ces services.

S'il y a maintenant 500 apprentis dans une école en Ontario et si 50 seulement ont droit aux subsides du gouvernement fédéral, la participation fédérale s'élèverait à 10 p. 100 seulement du coût total de la construction. C'est injuste, car les provinces comme l'Ontario ont alors un lourd fardeau à porter lorsqu'elles veulent installer les écoles nécessaires à la formation professionnelle. Nous avons autant—voire plus—besoin maintenant qu'en 1961 de telles écoles puisque notre population active augmente chaque année. Au lieu de réduire ses subsides, le gouvernement fédé-